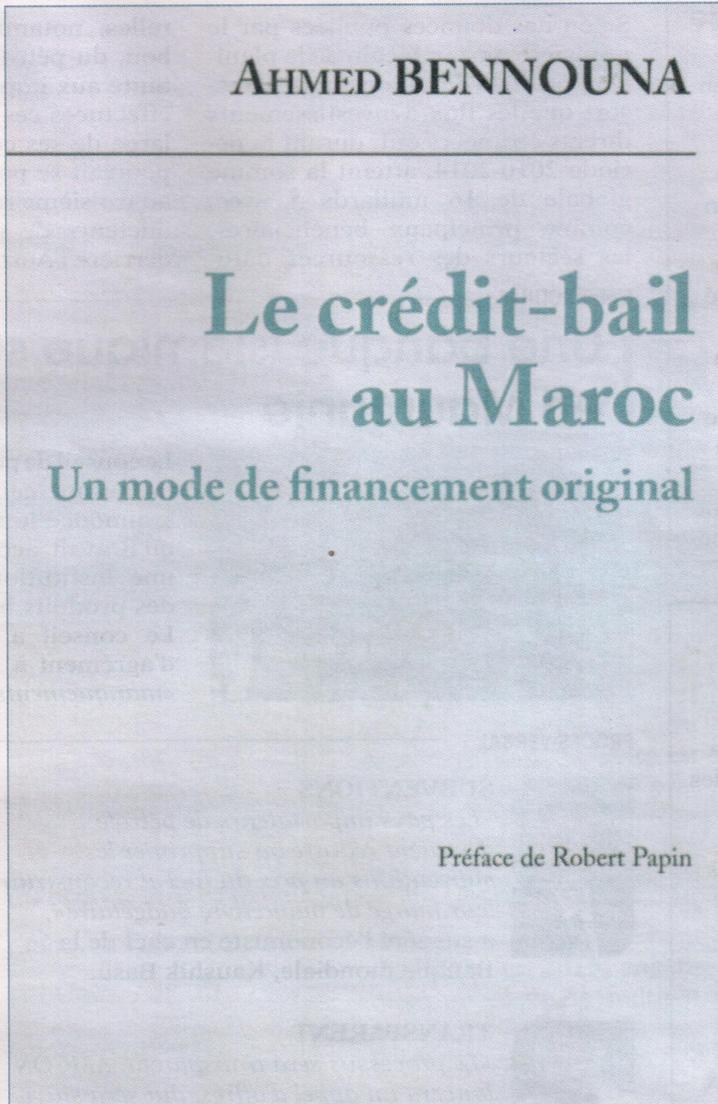


- Un nouvel ouvrage consacré au crédit-bail, signé Ahmed Bennouna.
- Les premières opérations de crédit-bail au Maroc datent de 1965 mais très peu d'ouvrages ont traité réellement des modalités pratiques et techniques de ce mode de financement.

A l'heure où le paysage bancaire s'apprête à accueillir les nouveaux instruments dits alternatifs, autre appellation de la finance islamique, et où les opérateurs économiques utilisent une palette très large de produits pour financer aussi bien leurs investissements que leurs cycles de production (crédits bancaires, dette privée, bourse, capital-risque...), il est évident que les professionnels des différentes filières du financement essaient de prendre position. Dans la foulée, bien entendu, on voit foisonner la littérature de plus en plus portée sur les nouveautés mais de moins en moins sur les modes classiques. Or, il se trouve que le crédit-bail est un des outils qui ont grandement contribué, et depuis longtemps, au développement de l'activité économique. Paradoxalement, la littérature relative au crédit-bail est plus rare comparativement aux autres modes de financement. Raison pour laquelle probablement, Ahmed Bennouna, docteur en gestion, consultant et administrateur de sociétés, a choisi dans son dernier ouvrage de braquer les projecteurs sur le crédit-bail.

Un ouvrage qui aborde d'une manière exhaustive tous les aspects fon-



taux du crédit-bail, à savoir les aspects juridiques, comptables, fiscaux et économiques.

Aussi, baptisée «*Le crédit-bail au Maroc : un mode de financement original*», la nouvelle publication

aborde, pour la première fois au Maroc, la problématique complexe du coût du crédit-bail en tenant compte de l'incidence de la fiscalité et de l'incidence de l'actualisation sur les flux financiers.

«*Il n'y a aucun ouvrage sur le crédit-bail au Maroc alors que ce mode de financement original est utilisé dans notre pays depuis 1965 et connaît un développement remarquable depuis cette date*», a souligné M. Bennouna, commentant la sortie de son livre.

Et de poursuivre : «*La progression ajustée des financements en crédit-bail a été de l'ordre de 13% par an pendant les dix dernières années*».

C'est ainsi que l'ouvrage relève que dans certains cas, même si le taux apparent d'un contrat de crédit-bail est supérieur à celui d'un emprunt classique, l'arbitrage entre le recours au crédit-bail et le financement par emprunt peut être favorable au crédit-bail en fonction d'un ensemble de variables.

Aussi, M. Bennouna y démontre que la décision de choix entre les deux modes de financement se fait en fonction de la nature du matériel à financer, de la déductibilité ou non de la TVA, du régime des dotations aux amortissements, de la rentabilité de l'entreprise, de son coût moyen pondéré du capital et de sa situation fiscale.

De ce fait, le modèle des coûts développé dans cet ouvrage permet à toute entreprise confrontée à l'arbitrage entre le crédit-bail et l'emprunt de choisir la solution de financement la moins coûteuse.

Ainsi, cette nouvelle publication qui traite des aspects juridiques, comptables, fiscaux et économiques du crédit-bail est destinée aux professionnels, aux dirigeants et cadres financiers des entreprises, aux étudiants en économie et en gestion et aux élèves des grandes écoles de commerce ■

Bio Express

Ahmed Bennouna est docteur en sciences de gestion de l'Université Paris-Dauphine, titulaire du diplôme d'Etat d'expertise comptable et diplômé de l'Ecole supérieure de commerce de Paris. Après avoir été maître de conférences à l'ISCAE et directeur général d'une société



de crédit-bail, il est aujourd'hui consultant, professeur invité et administrateur de sociétés. Ayant lui-même créé et développé plusieurs sociétés, il est sensibilisé aux préoccupations des dirigeants d'entreprises concernant les décisions d'investissement et de financement.